

**DELIBERATION N° 18/102 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER  
LA CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION CONCLUE ENTRE  
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT 2017-2018 (FAPI)**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt six avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 avril 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
M. Paul LEONETTI à Mme Laura Maria POLI  
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Marie-Anne PIERI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
Mme Catherine RIERA à M. François ORLANDI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 4421-1 et L. 4421-2,
- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L. 263-2-1,

- VU** le code du travail notamment ses articles L. 5132-3-1, L. 5132-5 et L. 5134-19-4,
- VU** le décret n° 2017-202 du 17 février 2017 relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion,
- VU** l'arrêté du 20 février 2017 fixant le modèle de convention d'appui aux politiques d'insertion,
- VU** l'instruction ministérielle n° DGCS/SD1C/DGFIP/DGEFP/2017/73 du 2 mars 2017 relative à la mise en œuvre du fonds d'appui aux politiques d'insertion,
- VU** la délibération du Conseil départemental de Corse-du-Sud 2017-1001 du 6 juin 2017,
- VU** la délibération du Conseil départemental de Haute-Corse du 2017-306 du 23 février 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018-11 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 24 avril 2018,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport d'exécution des conventions d'appui aux politiques d'insertion pour l'année 2017 et ses annexes.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la convention à conclure avec l'Etat pour la gestion du fonds d'appui aux politiques d'insertion pour la période 2018-2019 et ses annexes.

#### **ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** l'inscription des crédits en recettes au Budget Primitif (BP) 2018, sur les programmes 5123A et 5123B, chapitre 9344 pour un montant total de subvention de 164 690 euros.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'appui aux politiques d'insertion à conclure entre l'Etat et la Collectivité de Corse.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 26 avril 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

### **RAPORTU DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU**

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion créé par la loi de finances initiale pour 2017 du 29 décembre 2016 vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat.

Les Conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud ont passé respectivement convention avec l'Etat pour la période 2017-2019 et se sont engagés à maintenir les dépenses d'insertion (hors allocation de solidarité) pour le financement des actions de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social. L'engagement prévoit de garantir une inscription annuelle des crédits au titre des dépenses d'insertion au moins égale à 95% des crédits inscrits l'année précédente.

En contrepartie, le département de la Corse-du-Sud et le département de la Haute-Corse ont perçu respectivement une dotation de 69 023 € et de 100 150 € pour la première année d'exécution de la convention.

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 par son article 30 crée la Collectivité de Corse en lieu et place de la Collectivité Territoriale de Corse et des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Le 7 mars 2017 les ordonnances n° 2016-1561, 2016-1562, et 2016-1563 du 21 novembre 2016, portant diverses mesures institutionnelles et assurant la continuité des actions, des conventions, des contrats, et des engagements des trois collectivités fusionnées, par la nouvelle Collectivité de Corse, ont été ratifiées par la loi.

Cela implique que la Collectivité de Corse est actuellement en charge des bilans des deux conventions précédentes, et que les deux conventions précitées soient remplacées par une convention unique signée par le Président de l'Exécutif de Corse et les Préfets de chacun des deux départements, de manière à pouvoir prendre en compte l'ensemble du périmètre d'intervention de la Collectivité.

Conformément au modèle de convention fixé par l'arrêté du 20 février 2017, la convention à conclure définit les priorités conjointes de l'Etat et de la Collectivité de Corse en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social. Ces priorités sont déclinées sous forme d'engagements réciproques et d'actions conjointes visant à renforcer les coopérations entre les acteurs de l'insertion et à permettre une meilleure articulation entre leurs interventions.

La convention est structurée autour d'un socle commun d'objectifs, constitué d'actions d'insertion prévues par la loi et d'actions concourant à renforcer les coopérations, en complément desquelles des actions supplémentaires doivent être retenues en matière d'insertion. Les services de l'Etat vérifient le respect des engagements contractés sur la base du rapport annuel d'exécution de la convention.

## **I - Rapport d'exécution de la convention d'appui aux politiques d'insertion pour l'année 2017 :**

L'Etat et les anciens Conseils départementaux se sont accordés sur des actions et engagements de progrès pour la période d'application de la convention, soit sur une période de trois ans (2017-2019). Au terme de la première année d'application de la convention, le rapport d'exécution et les rapports d'activité qui lui sont annexés permettent de constater l'état d'avancement et de réalisation des actions retenues.

### a) Actions d'insertion prévues par la loi

Les deux Conseils départementaux ont retenu l'action visant au renouvellement du Pacte Territorial d'Insertion (PTI). La démarche a été initiée mais la mise en œuvre a été interrompue par la création de la Collectivité de Corse et la nécessaire convergence des procédures à compter de janvier 2018. Les anciens Conseils départementaux ont également retenu dans les mêmes termes l'action visant au renouvellement de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) fixant leurs engagements et ceux de l'Etat en matière de contrats aidés et d'insertion par l'activité économique. Le bilan des actions menées dans ce cadre est détaillé dans le rapport d'exécution 2017.

### b) Actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs

Dans ce cadre, quatre actions ont été retenues. Elles visent à :

- Favoriser l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi.
- Mettre en œuvre l'évaluation des actions conduites sur le territoire de la Corse-du-Sud en matière d'insertion des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi.
- Mettre en œuvre un Point Conseil Budget.
- La création de jardins collectifs d'insertion sociale.

Les actions retenues ont toutes été réalisées, les éléments de bilan figurent dans le rapport d'exécution.

### c) Actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales

Les actions retenues à ce titre par les conventions initiales concernaient les domaines suivants :

- La lutte contre le non-recours aux droits par une offre territorialisée de l'activité de domiciliation administrative
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques
- L'insertion des jeunes à travers le dispositif D.I.N.A (Dispositif d'Insertion pour un Nouvel Avenir)
- Le renforcement des dispositifs favorisant l'apprentissage de la langue française des populations immigrées et une meilleure coordination des actions des différents acteurs

- L'insertion sociale par la pratique sportive
- Le développement de l'Épicerie Solidaire (ESOL)
- Deux actions portées par l'Association Corse Mobilité Solidaire
- L'hébergement – centre d'accueil

Sur l'ensemble des huit actions, sept ont été mises en œuvre dans leur totalité et une n'a pas été menée à son terme. Les éléments de bilans de ces actions figurent dans le rapport d'exécution et dans ses annexes.

#### d) Bilan général des actions d'insertion

L'article D. 263-3 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que « le rapport d'exécution de la convention comprend également un bilan global de l'ensemble des actions d'insertion conduites par le département et ses partenaires sur le territoire ».

Celui-ci est détaillé en section 4 du rapport d'exécution. Il met en évidence que la Collectivité joue pleinement son rôle de chef de file dans ce domaine.

## **II - Les engagements de la Collectivité de Corse pour la période 2018-2019**

Les services de la Collectivité de Corse et des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de Haute-Corse et de Corse-du-Sud ont travaillé en collaboration afin d'élaborer une convention unique. Cette dernière prévoit de manière générale le maintien des engagements de progrès dans le cadre des actions retenues dans les conventions initiales.

#### a) Actions d'insertion prévues par la loi

La CAOM fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'Etat en matière de contrats aidés et d'insertion par l'activité économique est en cours d'adoption.

Pour 2018, elle prévoit la conclusion de 129 contrats d'accompagnement dans l'emploi et de 140 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) financés par l'Etat et la Collectivité de Corse au titre du RSA. Elle prévoit également la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé des bénéficiaires de contrats aidés.

La création de la Collectivité de Corse implique que soit élaboré un Pacte Territorial d'insertion régional. Les services de la Collectivité de Corse, dans le cadre des travaux d'harmonisation menés depuis janvier 2018, travaillent avec les partenaires publics et associatifs à l'élaboration de ce document.

#### b) Actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs

Il est proposé de maintenir la trajectoire de progrès dans la mise en œuvre de l'action visant à favoriser l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi. De même, l'action Point Conseil Budget est reconduite.

L'évaluation des actions en matière d'insertion est également maintenue et sera étendue à l'ensemble du territoire.

c) Actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales

Compte tenu des éléments de bilan deux actions retenues dans les conventions précédentes sont retirées : l'action Insertion des jeunes (D.I.N.A) et celle concernant les Jardins Collectifs. Une nouvelle action est introduite : elle concerne le projet d'un appartement pédagogique visant à faciliter l'accès au logement et à aider au maintien dans le logement par des mesures éducatives. Il est proposé de maintenir l'ensemble des autres actions retenues dans ce cadre par les conventions initiales.

**III - Dispositions financières**

Au titre de l'année 2018, le soutien de l'Etat s'élève à un montant prévisionnel de 164 690 €. La recette a été inscrite au budget prévisionnel 2018 et sera affectée aux programmes 5123 A et 5121 B, et au chapitre 9344.

Le montant définitif sera fixé par avenant à la présente convention. Pour les années suivantes, ce montant sera défini par avenant à la présente convention.

L'Agence de services et de paiements verse la dotation due à la Collectivité de Corse chaque année au plus tard le 31 juillet de l'exercice au titre de laquelle elle est due.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**P.J. :**

- ✓ Rapport relatif à la convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre la CDC et l'Etat 2017-2018 ;
- ✓ Fiche d'individualisation ;
- ✓ Rapport d'exécution des conventions d'appui aux politiques d'insertion 2017 ;
- ✓ Bilan d'activité des structures ;
- ✓ Convention d'appui aux politiques d'insertion 2018-2018 ;

## **PROPOSITION D'INSCRIPTION DE RECETTES**

**SECTEUR** : Direction Générale Adjointe des Affaires Sociales et Sanitaires

**FONDS À PERCEVOIR** : Fonds d'appui aux politiques d'insertion - FAPI

**ORIGINE :** B.P. 2018

**PROGRAMMES** 5123 A, 5121 B

**FONCTION**

**CHAPITRE :** 9344

**MONTANT PREVISIONNEL :** 164 690 €



## Rapport d'exécution des conventions d'appui aux politiques d'insertion 2017

### Préambule

Les anciens Conseils Départementaux de Haute-Corse et de Corse du Sud ont passé respectivement convention avec l'Etat pour l'attribution du fonds d'appui aux politiques d'insertion instauré par la loi de finances initiale 2017 en son article 89 et précisé par le décret n°2017-202 du 17 février 2017.

Ils se sont engagés, en contrepartie du versement de l'aide et pour toute la durée de la convention, à maintenir les dépenses d'insertion (hors allocation de solidarité) pour le financement des actions de lutte contre la pauvreté. L'engagement prévoit de garantir une inscription annuelle des crédits au titre des dépenses d'insertion au moins égale à 95% des crédits inscrits l'année précédente.

Ils se sont également engagés sur un socle commun d'objectifs constitué d'actions d'insertion prévues par la loi et d'actions concourant à renforcer les coopérations, ainsi que sur des actions supplémentaires en matière d'insertion.

Sur la base de ces engagements, chaque collectivité a élaboré conjointement avec les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes (DDCSPP) des fiches action répondant aux exigences de la convention.

En application de l'article L. 263-2-1 alinéa 3, un rapport d'exécution de ces actions est transmis au représentant de l'Etat dans le département. Il fait l'objet d'une délibération préalable et vise à mesurer l'état d'avancement des actions par rapport aux indicateurs retenus.

Pour un certain nombre d'actions portées par des structures externes, les indicateurs sont fournis par les rapports d'activité des structures (annexes).

### 1) Actions prévues pas la loi

<b>Renouveler le Pacte Territorial d'Insertion (PTI)</b>	
<u>Objectifs :</u> Assurer un accompagnement et une coordination efficace des partenaires de l'insertion.	<u>Etat des lieux/constats :</u> Le PTI 2010/2013 doit être renouvelé.
<u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u> Moyens de chaque partenaire, conformément aux termes du PTI.	<u>Financements :</u> Financements et engagements de chaque signataire du PTI.

<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Partenaires institutionnels et associatifs signataires.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Coordonner, dans la perspective de la mise en place de la collectivité unique, les engagements des partenaires sur l'ensemble du territoire.</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Des réunions de travail ont été organisées mais la démarche a été interrompue dans la perspective de la mise en place de la Collectivité de Corse. Cette action fait l'objet d'une fiche dans la prochaine convention, le Pacte devenant le document stratégique de référence.  Cette action fera l'objet d'un point d'étape annuel puis d'une évaluation finale.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation des services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) au pilotage de l'élaboration du prochain Pacte.</p>	

<p><b>Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA aux contrats aidés et aux dispositifs de l'insertion par l'activité économique dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM)</b></p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Mobiliser pleinement et de manière concertée les outils d'aide à l'insertion professionnelle, contrats aidés et dispositifs de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, entreprise d'insertion et associations intermédiaires).</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Le public bénéficiaire du RSA rencontre des difficultés particulières qui l'éloignent des outils et des dispositifs d'insertion professionnelle. Des objectifs et des mesures incitatives (taux de prise en charge de l'aide à l'emploi majorée pour les CUI par exemple) doivent permettre de corriger ces difficultés d'accès, mais elles ne suffisent pas. Le maintien et le développement d'un écosystème favorable à l'insertion de ce public est nécessaire.</p> <p>Signature de la CAOM 2017 (1<sup>er</sup> semestre).  Mise en œuvre de l'arrêté préfectoral fixant les taux de prises en charge et les publics prioritaires ;  Elaboration, pilotage et suivi régulier de la mise en œuvre de la CAOM avec des référents identifiés (Département – Etat DIRECCTE).</p>

<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Moyens financiers de l'Etat et du Département ;</p> <p>Mobilisation du service public de l'emploi et des acteurs de l'insertion par l'activité économique.</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Financement par l'Etat et le Département de 62 aides à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA : 54 CUI-CAE, 6 CUI-CIE et 2 emplois d'avenir.</p> <p>Financement en 2017 pour les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), à hauteur d'un engagement de 2 081 699,15 € par l'Etat et de 316 478,40 € par le Département.</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Signature et renouvellement de la CAOM ;</p> <p>Objectifs fixés par la CAOM ;</p> <p>Taux d'occupation des bénéficiaires du RSA.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Réalisation des objectifs fixés par la CAOM.</p> <p>Renouvellement de la CAOM.</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Renouvellement de la CAOM le 27 mars 2017 pour 12 mois (nouvelle CAOM de la Collectivité de Corse en cours de signature)</p> <p>Contrats signés en 2017 : 58 CAE et 5 CIE (100% de brSa ou renouvellements)</p> <p>IAE : 57 brSa présents dans les structures.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Pilotage et coordination du service public de l'emploi : mobilisation des partenaires et des prescripteurs Pôle emploi, Missions Locales et CAP emploi, arrêté préfectoral fixant le taux de prise en charge pour les bénéficiaires du RSA, actions d'information et de communication, etc.</p> <p>Pilotage de l'insertion par l'activité économique : commission départementale de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), conférences des financeurs, comité d'agrément, etc.</p>	

## 2) Actions de coopération

<p><b>Favoriser un accompagnement global des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi</b></p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Optimiser la coordination des compétences des conseillers sociaux et professionnels en vue de l'insertion rapide des publics bénéficiaires du RSA et/ou demandeurs d'emploi.</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Dissociation des accompagnements sociaux ou professionnels alors qu'une prise en compte globale simultanée peut aboutir à des résultats concrets.</p>

<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Pôle Emploi</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Moyens humains et logistiques de Pôle Emploi et du service insertion du Département. Participation financière du FAPI.</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Augmentation du nombre de personnes orientées sur ce type d'accompagnement ; Durée moyenne des accompagnements ; Nombre de sorties positives.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Optimisation du travail inter institutionnel.</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>204 personnes orientées en 2017 sur l'accompagnement global (196 personnes orientées en 2016 soit 4 %) La durée maximale des accompagnements est de 12 mois. La durée minimale est de 2 mois ; En moyenne, un accompagnement a une durée de 6 mois. 112 sorties positives de l'accompagnement.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI.</p> <p>Pilotage et coordination du service public de l'emploi.</p> <p>Mise à disposition d'outils pour les conseillers : mesures de la politique de l'emploi : aide à l'embauche, contrats aidés, structures de l'insertion par l'activité économique, accompagnements renforcés, accès à la formation, aides à la mobilité, etc.</p>	

<p><b>Evaluer l'impact des actions conduites sur le département en matière d'insertion des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi</b></p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Obtenir des informations précises à la fois sur le public suivi et sur la pertinence des actions d'insertion mises en œuvre sur le territoire.</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Pas de connaissance précise du public. Pas de participation du public à l'évaluation des actions menées en sa faveur sur le territoire.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Le public concerné ; Les acteurs des dispositifs d'insertion.</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>1 Agent du Département équivalent temps plein.</p>

<u>Indicateurs :</u> Amélioration des actions mises en œuvre ; Mesure de la participation effective du public visé.	<u>Valeurs visées :</u> Amélioration du service rendu. Habitue de la participation « citoyenne », de la concertation.
<u>Évaluation :</u> Un premier travail fixant le cadre de cette évaluation a été mené. Toutefois la mission n'a pu être poursuivie suite au placement en longue maladie de l'agent désigné.	
<u>Modalités de soutien de l'Etat :</u> Renforcement et structuration des échanges avec les services de l'Etat (DIRECCTE) sur les outils de suivi des dispositifs et mesures bénéficiant aux bénéficiaires du RSA.	

<b>Point Conseil Budget (P.C.P) ou Information et Soutien au budget familial (I.S.B.F.)</b>	
<u>Objectifs :</u> L'objectif est de mettre en place un service d'information et de conseil ouvert à toutes les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle qui auront un impact sur leurs ressources et leurs dépenses. Il s'agit également de faire de la prévention du surendettement en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en difficulté financière pour améliorer durablement leur situation.	<u>Etat des lieux/constats :</u> Pour mettre en œuvre la politique publique de prévention du surendettement, l'Etat a souhaité développer sur l'ensemble du territoire français un réseau de « Points conseil budget » (PCB), en commençant par une phase d'expérimentation en 2016 avant une généralisation annoncée pour 2017. Cette démarche consiste plus concrètement à labelliser des structures existantes proposant une offre d'accompagnement budgétaire à destination d'un public très large, confronté à des difficultés financières. Un cahier des charges a été proposé pour 4 régions expérimentales (IDF, Nord-Picardie, ALCA, LRMP) et crée deux niveaux de PCB : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PCB de niveau 1 (PCB1), qui proposent cet accompagnement en face-à-face, dans les territoires, ouverts à tout public</li> <li>• Les PCB de niveau 2 (PCB2), qui proposent cet accompagnement par téléphone, uniquement sur prescription des créanciers. Ils ont une spécificité :</li> </ul>

	<p>négozier à l'amiable les dettes des personnes avec leurs différents créanciers. Pour cette fonction particulière, les PCB1 peuvent faire appel à leurs services.</p> <p>Dans le cadre de cette expérimentation, seules 15 UDAF sont uniquement positionnées en PCB1.</p> <p>En dehors de ce cadre expérimental, l'Etat indique qu'il est tout à fait possible de développer des dispositifs similaires sous une autre appellation. L'UNAF a retenu l'appellation « information et soutien au budget familial » et propose un cahier des charges interne au réseau. C'est ainsi que l'on peut retrouver des UDAF, accueillant en face-à-face les publics, mais assurant l'ensemble des fonctions couvertes par les PCB1 et PCB2 y compris la négociation de dettes, voire d'autres actions concourant à l'équilibre budgétaire des familles.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>UDAF État, Banque de France, CCAS de la Ville de Bastia, associations familiales et services d'aide et de soins à domicile.</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI CAF ; Collectivité de Corse</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice sur la base d'un rapport détaillé qui sera fourni par l'UDAF et qui comportera des indicateurs chiffrés relatifs notamment au public reçu.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Documents joints en annexe au rapport</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u> Participation financière du FAPI</p>	

**Jardins collectifs d'insertion sociale de Fornagina**

<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Les jardins d'insertion « par le social » cherchent à intégrer socialement les publics les plus stigmatisés. L'activité de production y est relativement accessoire en tant que telle, sa fonction thérapeutique étant privilégiée. Les produits récoltés sont soit conservés par les jardiniers (autoconsommés), soit destinés à des structures caritatives (Banque alimentaire, Secours populaire, Restaurants du cœur...). Le jardin d'insertion permettra d'avoir une action positive sur la consommation des ménages : permet d'économiser et aussi d'améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation, etc... ainsi que sur la sociabilité : le jardin permet les rencontres, les échanges de savoirs faire, la possibilité de rompre l'isolement etc ...</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Ce projet concerne la création d'un jardin collectif d'insertion sociale au sein du parc de Fornagina situé sur la commune de Furiani, limitrophe de la Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia (R.N.E.B). Les jardins collectifs d'insertion sont reconnus comme des outils de développement social utilisés par les différentes politiques chargées de la lutte contre l'exclusion dans le cadre des plans départementaux d'insertion. L'objectif de ces jardins est de permettre la réinsertion de personnes en difficulté sociale ou professionnelle (chômeurs, bénéficiaires du RSA, handicapés, personnes isolées, jeunes en difficulté scolaire, anciens détenus...). Le jardinage constituant pour les publics en difficulté, un parfait outil d'insertion exigeant patience, labeur, minutie, entraide et responsabilité</p> <p>Ces jardins d'insertion ont été reconnus et réglementés par la Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, ainsi que par ses textes d'application, qui les intègrent dans le cadre plus large des « chantiers d'insertion ».</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI Collectivité de Corse</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'évaluation sera effectuée conjointement par la Direction de l'Environnement du Département en ce qui concerne les équipements, leur usage, et les impacts en terme de sensibilisation à l'environnement, ainsi que par le Pôle Solidarité pour ce qui concerne les aspects sociaux. Elle sera réalisée sur la base d'un reporting adapté ou de fiches d'évaluation thématiques et individuelles, ainsi que sur la production en fin d'exercice d'un rapport conjoint des directions</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>

concernées de la Collectivité de Corse.	
<u>Évaluation :</u>	
Documents joints en annexe au rapport	
<u>Modalités de soutien de l'Etat :</u>	
Participation financière du FAPI	

### 3) Priorités nationales ou locales

<b>Lutter contre le non recours aux droits par une offre territorialisée de l'activité de domiciliation administrative</b>	
<u>Objectifs :</u>	<u>Etat des lieux/constats :</u>
Permettre l'accès aux droits des personnes en situation en grande précarité grâce à l'accès à la domiciliation administrative.	Sur l'Extrême-Sud, l'activité de domiciliation est assurée par la seule association agréée sur le département (FALEP 2A). Or, l'association rencontrant des difficultés financières, elle n'est plus en mesure de réaliser cette activité sans concours financier. L'enjeu pour le département est de maintenir une offre de domiciliation accessible sur l'ensemble du territoire, y compris dans l'Extrême-Sud, par un financement de l'association portant cette activité.
<u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u>	<u>Financements :</u>
Cofinancement d'un poste dans une association agréée pour gérer la domiciliation administrative.  Mairie de Porto-Vecchio et Intercommunalité Grand Sud.	Moyens des collectivités territoriales partenaires.  Participation du FAPI à hauteur de 40 % d'un équivalent temps plein.
<u>Indicateurs :</u>	<u>Valeurs visées :</u>
Nombre de domiciliation.  Nombre d'orientation vers les services sociaux afin de favoriser l'ouverture de droits.  Profils des personnes sollicitant une domiciliation.	Pérenniser l'activité de domiciliation sur l'Extrême-Sud.  Prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires (entretien social obligatoire, transmission d'un rapport d'activité détaillé, etc.).



	Disposer d'une analyse objective de la situation des personnes domiciliées en vue de faire évoluer les pratiques de prise en charge.
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Action positionnée à la demande de la DDCSPP. Des négociations ont été entamées avec la Ville de Porto-Vecchio, le Département et la DDCSPP en août 2017 ; elles ont abouti en novembre 2017 mais plus aucun acte conventionnel ne pouvait être alors conclu en décembre 2017.          Cette action sera concrétisée par la Collectivité de Corse en 2018.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'État :</u></p> <p>Soutien financier du FAPI et participation à l'évaluation de l'action dans le cadre du pilotage du schéma départemental de la domiciliation administrative.</p>	

<p><b>Insertion des jeunes (Dispositif d'insertion pour un nouvel avenir)</b></p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Développer des capacités d'analyse critique, acquérir les savoirs sociaux et professionnels de base et faire découvrir des métiers ;</p> <p>Offrir une modalité d'accompagnement vers l'autonomie aux jeunes, alternative et /ou complémentaire aux parcours existants.</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Certains jeunes ne trouvent pas l'accompagnement qui leur correspond au sein des dispositifs proposés par les missions locales (parcours d'accès contractualisé vers l'emploi et l'autonomie - PACEA, Garantie jeunes) ou se trouvent en situation d'échec au sein de la structure qui les accompagne, notamment du fait d'un « entre-deux » (milieu ordinaire ou milieu protégé ?).</p> <p>Absence de dispositif « Ecole de la deuxième chance » et d'Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) sur le territoire de la Corse-du-Sud.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Collectivité Territoriale de Corse et Département.</p> <p>Centre du Sport de la Jeunesse de Corse.</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>90 000€ de la Collectivité Territoriale de Corse.</p> <p>90 000€ du Département.</p> <p>Participation financière du FAPI.</p>

<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Nombre de jeunes entrants sur l'action ;          Nombre de jeunes suivant le dispositif dans son intégralité ;          Nombre de sorties positives et/ou dynamiques.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Éducation populaire, remobilisation,          Pas de « laissés pour compte »</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>L'activité du dispositif DINA a démarré en octobre 2016 et devait s'étaler jusqu'en juillet 2017 avec deux cohortes. Le renouvellement de l'action n'a pas pu être possible compte tenu du fait de la mise en œuvre du dispositif de la Garantie Jeunes qui a capté tout le public éligible à notre action.          Cette action ne sera pas proposée pour la convention 2018.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'État :</u></p> <p>Participation financière du FAPI.</p> <p>Les acteurs du service public de l'emploi peuvent mobiliser le dispositif d'insertion pour un nouvel avenir et orienter des jeunes. Ce dispositif vient enrichir les mesures et parcours mis en place par l'État : PACEA, Garantie jeunes, emplois d'avenir, etc.</p>	

<p><b>Favoriser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques</b></p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Assurer un accompagnement des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques et/ou physiques et/ou en situation de dépendance</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Dégradation de l'état psychique des personnes en situation de pauvreté.</p> <p>Nécessité d'orienter les bénéficiaires du RSA ou les demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques vers un service d'accompagnement adapté.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Association ISATIS via le programme départemental d'insertion (PDI).          Etat (DDCSPP, ARS, DIRECCTE).          Conseil départemental.          A Murza (CAP emploi).</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Moyens départementaux du programme départemental d'insertion (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire).          Prévisionnel 2017 = 250 000 €          Participation financière du FAPI.</p>

<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Nombre de personnes orientées vers l'action ; Types d'accompagnement réalisés (vers le soin, accès aux droits, accès au logement, démarche professionnelle).</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Optimiser l'accompagnement du public visé grâce au recours à une association spécialisée dans la prise en charge des personnes en souffrance psychique.</p> <p>Développer des outils et une offre d'accompagnement vers l'insertion professionnelle adaptés.</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>En 2017, 88 personnes ont été orientées sur l'accompagnement de la structure Isatis. Pour la majorité, les problématiques concernaient une très grande souffrance psychique entraînant un processus de désocialisation. La structure a donc travaillé d'une part au soulagement de cette souffrance et d'autre part au rétablissement des droits de base et à la construction de projet de vie (dont projets professionnels adaptés)</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI.</p> <p>L'Etat (DDCSPP et ARS) participe à la prise en charge des personnes bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques en finançant le dispositif « un chez-soi d'abord – una casa prima » porté par l'association ISATIS.</p> <p>Appel à projets en 2017 pour la création d'une ou plusieurs entreprises adaptées en Corse-du-Sud financées par l'Etat (DIRECCTE).</p> <p>Actions financées par l'Etat (DIRECCTE) pour accompagner de manière renforcée vers l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, ou en démarche de reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé, portées par l'association A Murza.</p>	

<b>Renforcer les dispositifs favorisant l'apprentissage de la langue française des populations immigrées et mieux coordonner l'action des différents acteurs</b>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Permettre l'insertion sociale et/ou professionnelle des populations immigrées, en renforçant les dispositifs d'apprentissage de la langue française et en favorisant une meilleure coordination.</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Un part de la population immigrée ne maîtrise pas les bases de la communication en langue française, ce qui constitue un frein à leur insertion sociale et professionnelle.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>GRETA Conseil départemental Etat (DRJSCS, DDCSPP, éducation nationale)</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Moyens départementaux du PDI (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire). Prévisionnel PDI 2017= 149 600€</p> <p>Participation financière du FAPI.</p> <p>Moyens de l'Etat pour le fonctionnement des ateliers sociolinguistiques du GRETA.</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Nombre de participants ; Nombre de personnes accédant au niveau DELF ; Elaboration du schéma d'intégration des personnes immigrées.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Apprentissage de la langue française dans ses volets vie pratique, vie publique et vie professionnelle en vue d'un accès à l'autonomie.</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>En 2017, 24 personnes ont été orientées vers cette action. Toutes sont sorties de l'action, soit avec le niveau DELF, soit en renouvellement d'action pour atteindre ce niveau.</p> <p>La nouvelle forme de cette action intègre un nombre d'heures dédié au travail sur un projet professionnel adapté aux profils des personnes accueillies.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'État :</u></p> <p>Participation financière du FAPI.</p> <p>L'État concourt également financièrement à la mise en œuvre des ateliers de savoir linguistique portés par le Greta.</p> <p>L'Etat pilote par ailleurs l'élaboration du schéma d'intégration des personnes immigrées.</p>	

## Insertion sociale par la pratique sportive

<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Insertion sociale des bénéficiaires du rSa par la pratique sportive.</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>De par sa dimension collective et sociétale, et le fait qu'il favorise l'épanouissement individuel, le sport, véritable outil éducatif, est un vecteur d'insertion sociale à part entière. La Collectivité de Corse souhaite donc intégrer la pratique sportive dans les contrats d'insertion des bénéficiaires du rSa. A cet effet, un projet est donc lancé en 2017 pour une mise en réseau des associations sportives, la mise en place de partenariats visant la prise en charge des bénéficiaires rSa (prise en charge sportive, mais aussi au niveau des transports, des équipements nécessaires, etc,...) et la sensibilisation de tous les acteurs sociaux aux apports d'une pratique sportive régulière. Celle-ci pourra être proposée au titre des obligations d'insertion mentionnées au contrat des bénéficiaires. Le démarrage concernera à titre expérimental en 2017 l'unité territoriale de la plaine orientale nord, et sera généralisée en 2018 au reste du territoire de la Haute-Corse si les conditions de réussite sont remplies.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI Collectivité de Corse</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'évaluation sera effectuée quantitativement par le biais de fiches et de statistiques en fin d'exercice sur le nombre d'associations ayant accepté le partenariat, sur le nombre de bénéficiaires rSa inscrits durablement dans l'action au travers de leur contrat d'engagement, et qualitativement par un rapport rédigé par le responsable de l'UTIS</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>

concerné.	
<u>Évaluation :</u> L'action n'a pas pu être menée comme escompté à cause de problèmes de santé des principaux protagonistes. Pour autant, elle est renouvelée pour la convention 2018 et un agent sera dédié à son suivi.	
<u>Modalités de soutien de l'Etat :</u> Participation financière du FAPI	

<b>ESOL</b>	
<u>Objectifs :</u>  Amélioration du budget des familles concernées, minimisation du recours aux aides alimentaires, développement de la capacité d'autonomie des bénéficiaires, création de lien social.	<u>Etat des lieux/constats :</u>  Développement de l'Épicerie Solidaire (ESOL) implantée dans le centre ancien de la ville de Bastia. Permet l'achat de produits alimentaires et d'hygiène de qualité et à bas prix. Un local est mis gratuitement à disposition de l'association par un particulier. L'existence de l'épicerie permet de créer et de maintenir du lien social entre les habitants qui, pour certains d'entre eux, s'y rendent quotidiennement. L'ESOL est actuellement gérée et animée par une équipe de cinq personnes bénévoles.
<u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u>  ESOL Ville de Bastia, CAF, CTC	<u>Financements :</u>  Participation financière du FAPI Ex-Département 2B ; Ex-Collectivité Territoriale de Corse ; Ville de Bastia ; CAF
<u>Indicateurs :</u>  L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par le Pôle Solidarité sur la base des statistiques de fréquentation, ainsi que des résultats comptables de l'association. Une fiche d'indicateurs sera remplie à cet effet par l'association (cf annexe 6), qui produira en outre un rapport d'activité pour l'année.	<u>Valeurs visées :</u>

<u>Evaluation :</u>	
Statistiques de fréquentation : 350 bénéficiaires en 2017 (convention pour 100) Documents en annexe au rapport	
<u>Modalités de soutien de l'Etat :</u>	
Participation financière du FAPI	
<b>Corse Mobilité Solidaire - Atellu EcoCreazione</b>	
<u>Objectifs :</u>	<u>Etat des lieux/constats :</u>
En plus des objectifs en matière d'insertion dans l'emploi des travailleurs qui en sont éloignés, cet A.C.I vise à permettre la collecte, le tri, et le réemploi d'objets destinés à être jetés	Il s'agit d'un Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I) au modèle innovant et créatif, dédié au réemploi et au recyclage des déchets issus principalement du garage solidaire. Le principe est de collecter les objets destinés à l'élimination, les remettre en état, les valoriser, puis les vendre en boutique solidaire et par la suite, en ligne, avec le projet de boutique « Créa-récup » en cours de réalisation. Cet ACI existe depuis le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2016 et pour l'instant un salarié en insertion BrSa a été recruté. Il bénéficie des mêmes formations internes que les salariés du garage solidaire. Des recrutements et des actions sont en cours.
<u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u>	<u>Financements :</u>
Corse Mobilité Solidaire Mission locale rurale, Cap Emploi, CCAS de Calvi, ID Formation, etc. Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF	Participation financière du FAPI Ex Département 2B ; DIRECCTE ; ex collectivité territoriale ; communauté de communes de Calvi-Balagne ; ADEME
<u>Indicateurs :</u>	<u>Valeurs visées :</u>
L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. Il devra aussi remplir une grille d'indicateurs concernant les emplois en insertion par le biais du progiciel de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.). Une édition de ce logiciel sera annexée au rapport d'évaluation de la Collectivité de Corse. L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base des statistiques de fréquentation, d'insertion professionnelle, ainsi que des	

<p>résultats comptables de l'association. Un rapport d'évaluation spécifique sera produit par la Collectivité de Corse.</p>	
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Documents en annexe au rapport</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI ; DIRECCTE</p>	
<p><b>Corse Mobilité Solidaire - Atellu Mobilità</b></p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Dédié à la mécanique automobile, cet ACI vise à apporter une réponse concrète en termes de mobilité et d'accès à l'emploi. Grâce à un garage social et solidaire, des personnes en situation de fragilité économique pourront apprendre et effectuer, de manière encadrée, des petites réparations ou une activité de nettoyage afin de remettre en état leurs véhicules. Agir sur l'insertion, la formation, la socialisation, la dynamisation : modules de formation à thèmes, apprentissages théorique et pratique, faire soi-même... Permettre au bénéficiaire d'apprendre et de réparer son véhicule en toute sécurité et à faible coût : Réduction « Sociale » auprès des fournisseurs qui ont passé un accord avec le service, coût de main d'œuvre réduit par l'action de groupe et la participation du bénéficiaire, possibilité d'achat de pièces détachées d'occasion. Agir sur la Prévention, la Sécurité, l'Environnement : diagnostic complet des voitures (souvent en très mauvais état, pollution, danger) Développer et entretenir une dynamique et un partenariat actif sur le champ de la mécanique : mise en place d'un « collectif d'Animation Citoyenne », chargé de gérer les activités sociales du garage (soirées débats, rallyes, animations,...).</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Garage social et solidaire œuvrant sur le champ de la mobilité durable à partir d'une activité principale d'atelier mécanique : diagnostic mécanique, autoréparation, réparation classique (sur site ou à domicile), location et vente de véhicules (automobile, 2 roues, utilitaires,...) aux publics de l'économie sociale et solidaire. Le concept de ce garage solidaire, social et innovant : il associe le « Apprendre », le « Faire » d'une part, et le « Economique » d'autre part.</p> <p>L'attellu mubilità prévoit de développer des nouveaux services permettant d'agir durablement pour l'aide à la mobilité sur le territoire de Balagne.</p>



<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Corse Mobilité Solidaire Mission locale rurale, Cap Emploi, CCAS de Calvi, ID Formation, etc. Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI Ex Département 2B ; DIRECCTE ; ex collectivité territoriale ; communauté de communes de Calvi-Balagne ; ADEME</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. Il devra aussi remplir une grille d'indicateurs concernant les emplois en insertion par le biais du progiciel de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.). Une édition de ce logiciel sera annexée au rapport d'évaluation de la Collectivité de Corse.</p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base des statistiques de fréquentation, d'insertion professionnelle, ainsi que des résultats comptables de l'association. Un rapport d'évaluation spécifique sera produit par la Collectivité de Corse.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>
<p><u>Evaluation :</u></p> <p>Documents en annexe au rapport</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI ; DIRECCTE</p>	

## Hébergement – Centre d'accueil (Fratellanza)

<p><u>Objectifs :</u></p> <p>L'établissement d'accueil géré par Fratellanza présente aujourd'hui des difficultés de fonctionnement dues à la vétusté des locaux.</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Fratellanza est un centre d'accueil. Il s'agit d'un établissement mixte accueillant des adultes en difficulté d'insertion sociale.</p> <p>Sa capacité en hébergement de nuit éclaté est de 14 places.</p> <p>Les difficultés d'insertion sociale prises en charge par Fratellanza peuvent revêtir plusieurs dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Une dimension économique</u> : les difficultés sont essentiellement liées à l'emploi, à la formation et aux ressources.</li> <li>- <u>Une dimension relationnelle et sociale</u> : les difficultés portent sur les liens avec les proches et sur l'inscription administrative des personnes.</li> <li>- <u>Une dimension spatiale</u> : les difficultés sont relatives à une instabilité géographique du lieu d'habitation qui génère des difficultés relatives à l'accès aux droits et au maintien de ces derniers (domiciliation, inscription dans les établissements scolaires, ouverture des droits à l'assurance maladie et à la caisse d'allocation familiale, etc.).</li> <li>- <u>Une dimension santé</u> : les difficultés correspondent aux différentes problématiques de santé physique et psychique que peuvent rencontrer les personnes en difficulté sociale. Ces difficultés peuvent être brutales (accident, diagnostic tardif d'une maladie à évolution très rapide, décompensation physique brutale, etc.) ou être liées à des pathologies chroniques se déclarant au cours de l'hébergement.</li> </ul>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Fratellanza Etat, Banque de France, CCAS de la Ville de Bastia, associations familiales et services d'aide et de soins à domicile.</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI Ex-Département 2B</p>

<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice sur la base d'un rapport détaillé qui sera fourni par l'association et qui comportera des indicateurs chiffrés relatifs notamment au public reçu, ainsi que sur les justificatifs de travaux.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Document en annexe au rapport.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI</p>	

#### **4) Bilan général des actions d'insertion non conventionnées**

##### Insertion sociale :

Un service dédié aux Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) a été créé en 2016 et étoffé en 2017.

Par ailleurs, de multiples actions d'accompagnement pour les bénéficiaires du rSa sont subventionnées.

Concernant la problématique de l'alimentation, outre le fonds alimentaire d'urgence, trois actions sont subventionnées par la Collectivité :

- OLCQ : magasin social
- Financement d'une action spécifique portée par les structures caritatives et ayant pour objet la distribution de colis alimentaires
- ESOL : épicerie solidaire
- Le restaurant social

Concernant la problématique du logement, outre le fonds unique pour le logement et le fonds de solidarité pour le logement, la structure Install'toit propose la récupération et la vente de mobilier. La Collectivité participe également au financement d'une structure d'accueil d'urgence (l'Alba, géré par la Croix Rouge).

Concernant le lien social et l'accès aux loisirs, plusieurs structures assurent des missions variées. A titre d'exemple :

- L'Association Familiale des Rives du Fiumorbu (AFARIF) qui porte des missions d'accompagnement des familles en difficulté, de soutien dans leur fonction parentale, de lutte contre l'exclusion et l'isolement.
- L'Association Familiale du Fium'Altu

Des aides directes sont également versées aux familles précaires pour permettre l'accès aux centres de vacances et de loisirs.

Concernant la problématique du handicap, l'association A Murza accueille et accompagne les bénéficiaires du rSa relevant de la démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

### Insertion professionnelle

L'insertion par l'activité économique poursuit son développement sur le territoire, offrant de sérieuses chances d'insertion à un public éloigné de l'emploi.

En ce qui concerne l'IAE, ce sont 31 structures conventionnées par l'Etat qui font l'objet d'un financement pour leur fonctionnement, pour un montant de 1 736 000 €.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et la mobilité, 4 auto-écoles sociales sur l'ensemble du territoire font l'objet de financements.

L'aide à la création d'entreprises fait l'objet d'une politique volontariste. Des financements sont accordés à l'ADIE et aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises dans le cadre du PDI (association A Prova, BG Ile Conseil, Chambre des Métiers).

La Collectivité soutient également le dispositif Local d'Accompagnement porté par l'association Corse Active pour l'Initiative, spécialisé dans l'accompagnement et le financement des associations et entreprises solidaires. Il a pour vocation d'accompagner et de financer la création, la consolidation et le développement de ces structures sur le territoire corse.

Enfin, un partenariat existe avec Pole Emploi dans le cadre d'une convention d'accompagnement des publics bénéficiaires du rSa en recherche d'emploi.

## **5) Perspectives 2018**

Par courrier en date du 14 mars 2018, Monsieur le Directeur Régional délégué de l'Agence de Service et de Paiements (ASP) a notifié la dotation attribuable à la Collectivité de Corse au titre du Fond d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) pour 2018 soit 164 690 €.

Il précise également que les conventions triennales conclues en 2017 par chacun des départements sont abrogées. Une convention unique viendra se substituer aux conventions initiales. Elle devra être signée par le Président du Conseil Exécutif de Corse et les préfets de départements.

Les services de la Collectivité ont dès lors travaillé en collaboration avec les deux DDCSPP à l'élaboration d'une convention unique qui reprend afin de les poursuivre les actions retenues par les conventions initiales, à l'exception de l'action « DINA » et de l'action « Jardins collectifs ».

**ANNEXE 4**

**Fratellenza – Hébergement- centre d'accueil**

Cullettività di Corsica  
Collectivité de Corse

Direzzione Generale di i Servizi  
Direction Générale des Services

Polu di l'azzione territoriale / Pôle actions territoriales  
Direzzione di u sviluppu di u territoriu / Direction du développement du territoire  
Serviziu Ingegneria territoriale / Service Ingénierie territoriale  
Ref. : SDT/DR-2018-05




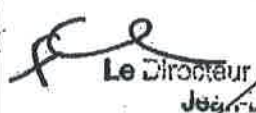
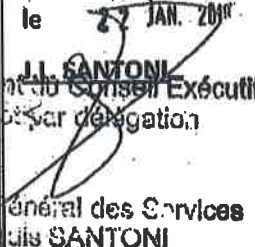
**CERTIFICAT DE CONTROLE TECHNIQUE N°1**  
**PROPOSITION DE VERSEMENT DE SUBVENTION**

DESIGNATION DE L'OPERATION	SUBVENTION
<p><b>Maîtrise d'ouvrage :</b> <b>Association a Fratellanza de Bastia</b></p> <p>Entreprises : Diverses Nature des travaux : Réfection complète des locaux, boutique de la solidarité, situés au 11 rue Luce de Casablanca et au 2 rue Commandant l'Herminier à Bastia.</p>	<p><b>Arrêté n°4856 du 25 octobre 2017</b> PROGRAMME DEPARTEMENTAL EXERCICE 2017</p> <p>Dépense subventionnable : 140 000 €</p> <p>Montant total de la subvention : 40 000 €</p>

TAUX D'AVANCEMENT	PROPOSITION DU MAITRE D'OUVRAGE	TAUX DE LA SUBVENTION
30%	39 648.93 €	28.57%

Plèce jointe : arrêté attributif	Montant du versement correspondant	<b>12 000 €</b>
	Acompte proposé antérieurement	0 €
	Reste à payer	28 000 €

**AVIS FAVORABLE**

<p>Suivi par l'agent de maîtrise du service ingénierie territoriale à Bastia, le 18 janvier 2018</p> <p><b>D. RAFFAELLI</b></p> 	<p>Vu par le chef du service ingénierie territoriale à Bastia, le 19/01/2018</p> <p><b>T. PAVY</b></p> 	<p>Vu par la directrice du développement du territoire à Bastia, le 19.01.2018</p> <p><b>J. CARBONI</b></p> 	<p>Vu par le directeur du pôle actions territoriales à Bastia, le 22 JAN. 2018</p> <p><b>F. GERONIMI</b></p>  <p>Le Directeur Général des Services</p>	<p>Vu par le directeur général des services à Bastia, le 22 JAN. 2018</p> <p><b>J. L. SANTONI</b></p> <p>Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation</p> <p>Le Directeur Général des Services Jean-Louis SANTONI</p> 
--	--	---	--	---

**CERTIFICAT D'EXECUTION**

**OBJET** : Réalisation d'une opération subventionnée par le Département de la Haute-Corse.

(1) Monsieur, Madame Jean-Claude VIGNOLI  
(2) Agissant en qualité de Président  
(3) de l'Association A Fratellanza  
(4) certifie la réalisation (5) : - partielle de l'opération  
- totale de l'opération -----

ARRIVE LE  
- 9 JAN. 2018  
Service des Relations Economiques  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE


pour laquelle le Département a alloué au titre de son programme 20  
une subvention d'un montant de 40.000 Euros

par arrêté N° 4856, en date du 20.10.2017

Et par conséquent sollicite le versement : - partiel à hauteur de : 11890 e (30%)  
- total de l'aide départementale.

**NOTA BENE** : pour le versement du solde ou de la subvention dans sa totalité, les factures seront établies en 1 exemplaire.

**" A. FRATELLANZA "**  
Boutique de la Solidarité  
2, Rue Commandant Lherminier  
20200 BASTIA - Tél : 04 95 34 17 18  
LE PRESIDENT

Fait à Bastia, le 8 janvier 2018  
Le Président de l'Association  


- (1) Nom et Prénom(s)
- (2) Fonctions de la personne responsable
- (3) Nom de l'Association
- (4) Préciser l'objet de l'opération (cf arrêté attributif)
- (5) Rayer la mention inutile

L'ensemble des pièces sera adressé à :  
**MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE-CORSE  
HOTEL DU DEPARTEMENT  
ROND POINT DU MARECHAL LECLERC  
20405 BASTIA CEDEX 9**

**FACTURE N° : 2017-062**
**DATE : 24/11/2017**
**CHANTIER : Réhabilitation d'un local**
**FRATELLENZA  
BASTIA**

<b>Etanchéité terrasse</b>					
<b>Démolition</b>					
Dépose de carrelage + chappe	M2	27.19	22.00 €	80%	179.45 €
Dépose d'appui de porte-fenêtre carrelé	U	3.00	60.00 €	30%	54.00 €
Dépose de claustra	U	1.00	165.00 €	30%	49.50 €
Dépose de lavoir existant	U	1.00	220.00 €	30%	66.00 €
Dépose banquette existante	U	1.00	300.00 €	30%	90.00 €
Dépose étanchéité existante	M2	27.19	18.00 €	30%	146.83 €
<b>Maçonnerie divers</b>					
Reprise facade suite dépose lavoir	U	1.00	110.00 €	30%	33.00 €
Réalisation d'engravure pour support d'étanchéité(ht 30 cm)	MI	27.72	30.00 €	30%	249.48 €
Réalisation de Réagrége suite a dépose carrelage et banquet pour support d'étanchéité	M2	27.19	25.00 €	30%	203.93 €
<b>Etanchéité</b>					
Etanchéité bi-couche	M2	27.19	60.00 €	30%	489.42 €
Isolant de 80 mm	M2	27.19	55.00 €	30%	448.64 €
Relevé d'étanchéité	MI	22.72	44.00 €	30%	299.90 €
Evacuation EP	U	2.00	220.00 €	30%	132.00 €
<b>Carrelage</b>					
Fourniture et pose de carrelage sur seuil de portes- fenestres	U	3.00	220.00€	30%	198.00 €
Fourniture et pose de carrelage sur chappe ciment (base d'achat 20 € ht/m2 prix public	M2	27.19	75.00€	30%	611.78 €
Fourniture et pose de plinthes	M2	22.72	25.00€	30%	170.40 €
<b>local 1</b>					
<b>Démolition</b>					
Dépose de cloison existante	M2	41.88	22.00€	80%	276.41 €
Dépose menuiserie interieure	U	6.00	80.00€	30%	144.00 €
Dépose douche	U	2.00	155.00€	30%	93.00 €
Dépose WC	U	1.00	65.00€	30%	19.50 €
Dépose évier	U	1.00	90.00€	30%	27.00 €
Dépose lave-main	U	1.00	65.00€	30%	19.50 €
Dépose de falence	M2	27.87	25.00€	30%	209.03 €
Dépose d'ensemble de tuyauterie existante	U	1.00	1300.00€	30%	390.00 €
Dépose menuiserie exterieur	U	3.00	110.00€	30%	99.00 €
Dépose ensemble aluminium de façade	U	1.00	80.00€	30%	24.00 €
Dépose de carrelage au sol + chappe existant	M2	61.73	30.00 €	30%	555.57 €
Réalisation de saignée pour évacuation E.U	MI	33.50	65.00 €	30%	653.25 €





**FACTURE N° : 2017-062**  
**DATE : 24/11/2017**
**FRATELLENZA**  
**BASTIA**

<b>Peinture</b>					
Décapage peinture sur barreaudage fenêtre	U	1.00	55.00 €	30%	16.50 €
Traitement anti-routie	U	1.00	44.00 €	30%	13.20 €
Peinture spécial métaux	U	1.00	66.00 €	30%	19.80 €
Grattage et décapage des toutes les parties non adhérentes	m2	192.75	7.00 €	30%	404.78 €
Lessivage et traitement de tâches de moisissures	m2	192.75	3.00 €	30%	173.48 €
Reprise de fissures et ponçage	m2	192.75	6.00 €	30%	346.95 €
Ratissage général en tout les sens des murs	M2	192.75	13.00 €	30%	751.79 €
Peinture sur parois verticales	M2	192.75	18.00 €	30%	1 040.85 €
Plus value mur couleurs	M2	192.75	6.00 €	30%	346.95 €
<b>Menuiserie Intérieure</b>					
Fourniture de Bloc-porte fin de chantier	U	4.00	355.00 €	30%	426.00 €
Fourniture de porte coulissante	U	2.00	855.00 €	30%	513.00 €
Fourniture et pose de placards haut médium à peindre avec 6/8 étagères pour l'entrée	U	3.00	800.00 €	30%	720.00 €
Fourniture et pose d'étagère d'angle pour cambuse suivant découpe du local	U	1.00	250.00 €	30%	75.00 €
Fourniture et pose d'une marquise 1,5lx1lx2	U	1.00	1 500.00 €	30%	450.00 €
Fourniture et pose d'étagères pour placard salle principale	U	1.00	220.00 €	30%	66.00 €
Fourniture et pose de placards haut médium à peindre avec 6/8 étagères	U	1.00	750.00 €	30%	225.00 €
Fourniture et pose d'une série d'étagères de 20 cm de profondeur derrière le petit bureau d'entre	U	1.00	220.00 €	30%	66.00 €
<b>Facades arrières</b>					
Mise en sécurité et protection chantier	M2	19.56	4.50 €	30%	26.41 €
Mise en place d'échafaudage	M2	19.56	11.00 €	30%	64.55 €
Grattage des façades	M2	19.56	50.00 €	30%	293.40 €
Lavage haute pression	M2	19.56	8.00 €	30%	46.94 €
Traitement de fissures	U	1.00	380.00 €	30%	114.00 €
Enduit de façades finition identique à existant	M2	19.56	40.00 €	30%	234.72 €
Fourniture et pose de couverture alu avec goutte d'eau	MI	4.50	80.00 €	30%	108.00 €



**FACTURE N° : 2017-062**  
**DATE : 24/11/2017**
**FRATELLENZA**  
**BASTIA**

<b>Peinture</b>						
Peinture de propreté	M2	149.00	18.00 €	30%	772.20 €	
Nettoyage du rideau métallique	U	1.00	300.00 €	30%	90.00 €	
<b>Menuiserie Intérieures</b>						
Fourniture de porte coulissante	U	1.00	855.00 €	30%	256.50 €	
<b>Menuiserie extérieure</b>						
Dépose du coffre rideau métallique extérieur	U	1.00	150.00 €	30%	45.00 €	
Fourniture et pose d'un coffre métallique pour rideau	U	1.00	800.00 €	30%	240.00 €	
<b>Electricité</b>						
Chauffage d'appoint (branchement sur prise existante) y compris fixation sur murs	U	1.00	700.00 €	30%	210.00 €	
<b>Modalités de paiement :</b>						
- 30 % d'acompte de démarrage						
- Situation mensuelle d'avancement de travaux						
- Règlement par chèque sous dizaine						
<b>Le créancier :</b>		<b>Total H.T.</b>			<b>29 768.48 €</b>	
<b>Le client :</b>		<b>Montant T.V.A. 10%</b>			<b>2 976.85 €</b>	
		<b>Total T.T.C.</b>			<b>32 745.33 €</b>	

Loi LME du 04/08/2008 45 jours FDM ou 60 jours stricte date de la facture. Pénalités de retard 3 fois le taux d'intérêt légal. Tribunal compétent : Tout différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Bastia. **Conditions générales / Retard de paiement :** Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 ; indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €. En cas de recouvrement par voie contentieuse, les frais de recouvrement seront facturés à partir d'un décompte réel.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE N°4856 DU 25 OCT. 2017

POLE ACTIONS TERRITORIALES  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

SERVICE DES PARTENARIATS ET  
INTERVENTIONS DEPARTEMENTALES

EXERCICE 2017  
PROGRAMME DEPARTEMENTAL

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-CORSE ;**

VU la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi N° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 21 décembre 2016 ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 10 octobre 2017 ;

VU le budget ;

CONSIDERANT le dossier déposé par le Président de l'Association a Fratellanza de Bastia.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** - Une aide financière est allouée à l'Association a Fratellanza de Bastia.

Montant forfaitaire : 40.000 €

Objet : Travaux de réfection complète des locaux, boutique de la solidarité, situés au 11 rue Luce de Casabianca et au 2 rue Commandant l'Herminier à Bastia,

Coût global de l'opération : 140.000 €

**ARTICLE 2** - Le versement de cette subvention sera effectué par acomptes ou en totalité sur présentation des factures, correspondant aux dépenses d'investissement engagées pour réaliser ce projet, d'un certificat d'exécution visé par le Président de l'Association a Fratellanza et sur présentation d'un certificat établi par le Service Ingénierie Territoriale du Département.

**ARTICLE 3** - Cette subvention sera annulée si à l'expiration d'un délai de deux ans, à dater de sa notification, l'opération subventionnée n'a reçu aucun début d'exécution.

**ARTICLE 4** - La Directrice Générale des Services et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PRESIDENT

  
François ORLANDI

**ANNEXE 5**

**Insertion sociale par la pratique sportive**

## **ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA COSTA VERDE**

**SC COSTA VERDE :** Président: Mr Santini Tony

Activité : FOOTBALL Nbr Adhérents : 200

Adresse: Stade Jean Olivesi 20230 San Nicolao

Lieu :MORIANI PLAGE

Coordonnées : THIERRY Muri 06.16.74.14.74 mail: sccostaverde@gmail.com

**FTT'FORM** Président:

Activité : COURS DE ZUMBA Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu : SAN NICOLAO & VANGA DI L'ORO

Coordonnées : 06.11.89.54.81

**ASSOCIATION DU FIUM'ALTO** Président:

Activité : MULTI ACTIVITES GUITARE PIANO ECHECS RANDONNEES

Nbr Adhérents :

Adresse siège social:Lieu : FOLELLI (LOCAUX DE LA MSA)

Coordonnées : 04.95.36.89.28 ou 06.18.02.76.05

**CLUB D'ACQUAGYM** Président:

Activité : ACQUAGYM ET ACQUABIking Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu CAMPING MERENDELLA

Coordonnées : 04.95.38.53.47/06.16.33.83.78

**SPORT POUR TOUS :** Président: Croce Fabrice

Activité : MARCHE ACQUATIQUE EN MER Nbr Adhérents :50

Adresse siège social:Logis de Montesoro bt 16 20200 Bastia

Lieu et dates : RDV PLAGES DE POGGIO MEZZANA

Coordonnées : 06.86.20.01.55/06.73.35.84.35 mail: sportpourtous2b@wanadoo.fr

**JUDO KWAI** Président:

Activité : JUDO, jujitsu,FIGHTING COMBAT Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu et dates :SALLE DES FETE SANTA LUCIA DI MORIANI

Coordonnées :06.64.67.77.14

**SPORTU IN MORIANINCU** Président:

Activité : EVEIL SPORTIF POUR ENFANTS Nbr Adhérents :

Lieu :

Coordonnées :

**YACHT CLUB DE CAMPOLORO** Président:

Activité : VOILE ET ACTIVITES NAUTIQUES Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu : PORT DE PLAISANCE DE TAVERNA

Coordonnées :04.95.38.01.68/06.72.89.84.33

**COSTA VERDE PETANQUE** Président:  
Activité :PETANQUE Nbr Adhérents :  
Lieu : PRUNETE MAIRIE ANNEXE CERVIONE  
Coordonnées : AUGUSTIN PIEZZOLI 04.95.38.03.42

**COSTA SERENA HANDBALL** Président: Perrin Bruno  
Activité :HANDBALL Nbr Adhérents : 60  
Adresse siège social:Lotissement Chiarelli Pielza 20240 Solaro  
Lieu :GHISONACCIA  
Coordonnées :06.88.01.13.52/06.17.46.91.33 mail: bruno.perrin20240@orange.fr

**ASSOCIATION SPORTIVE DE LA CASINCA** Président: Pascal Paoli  
Activité : FOOTBALL Nbr Adhérents : 280  
Adresse siège social:  
Lieu :VESCOVATO  
Coordonnées :as.casinca@orange.fr

**CERCLE DES NAGEURS DU FIUM'ORBU** Président: Michelle Peufot  
Activité :NATATION Nbr Adhérents : 242  
Adresse siège social: Bt adm Morta , rte de la PLaine 20243 Prunelli  
Lieu :PRUNELLI DI FIUM'ORBU  
Coordonnées :MICHELLE PEUFOT 06.20.44.19.55 cnf2b@hotmail.fr

**FOOTBALL CLUB ALERIA** Président:  
Activité :FOOT Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :ALERIA  
Coordonnées :

**PRUNELLI FOOTBALL CLUB** Président:  
Activité :FOOTBALL Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :STADE D'ABBAZZIA  
Coordonnées :06.64.78.24.05

**GYMNASTIQUE CLUB PLAINE ORIENTALE** Président:  
Activité : GYM Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :GHISONACCIA ET MIGLIACCIARU  
Coordonnées :07.82.95.51.68

**BB ALERIA GHISONACCIA** Président: Dominici Jackie  
Activité :BASKETBALL Nbr Adhérents : 115  
Adresse siège social: N° 1101 Rte de Poggio di Nazza 20243 prunelli  
Lieu :GHISONACCIA  
Coordonnées :06.88.29.78/04.95.57.38.40 mail: jackie.dominici@gmail.com

**FITSWIM FAMILY** Président:

Activité :COURS DE VELO SOUS L'EAU Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :PISCINES PRIVEES ET COSEC MIGLIACCIARU

Coordonnées :06.72.47.68.00/07.84.24.99.09

**FIT'FORM GYM** Président:

Activité :FITNESS ET REMISE EN FORME Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :DOMICILE ET GHISONACCIA

Coordonnées :06.11.89.54.81

**FIUM'ORBU KICKBOXING** Président:

Activité :KICKBOXING Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :ANCIEN COLLEGE DE MORTA

Coordonnées :06.15.39.28.89

**FIUM'ORBU TENNIS CLUB** Président:

Activité :TENNIS Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :PRUNELLI DI FIUM'ORBU

Coordonnées :07.76.07.74.77

**INFINITY SALSA** Président:

Activité : INITIATION SALSACUBAINE ET PORTORICAINE, AU BACHATA,  
CHACHA ET MERENGUE Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :ANCIEN COLLEGE DE MORTA

Coordonnées :06.10.70.62.25

**LE KLUB** Président:

Activité :FITNESS ET REMISE EN FORME Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu : Z I MIGLIACCIARU

Coordonnées :07.85.71.60.09

**LES TIGRES DU FIUM'ORBU** Président: Marty Sylvie

Activité :TAEKWONDO Nbr Adhérents : 100

Adresse siège social:Ilot du Murelli 20240 Ghisonaccia

Lieu : HALLE DES SPORTS DE GHISONACCIA

Coordonnées :06.24.51.59.30 mail: cec-bess@hotmail.fr

**PIEGHJE E MUNTAGNE** Président:

Activité :RENCONTRES SENIORS Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :MAISON DES ASSOCIATIONS DE GHISONACCIA

Coordonnées :06.84.78.65.23

## **ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA COSTA VERDE**

**SC COSTA VERDE :** Président: Mr Santini Tony

Activité : FOOTBALL Nbr Adhérents : 200

Adresse: Stade Jean Olivesi 20230 San Nicolao

Lieu :MORIANI PLAGES

Coordonnées : THIERRY Muri 06.16.74.14.74 mail: sccostaverde@gmail.com

**FIT'FORM** Président:

Activité : COURS DE ZUMBA Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu : SAN NICOLAO & VANGA DI L'ORO

Coordonnées : 06.11.89.54.81

**ASSOCIATION DU FIUM'ALTO** Président:

Activité : MULTI ACTIVITES GUITARE PIANO ECHECS RANDONNEES

Nbr Adhérents :

Adresse siège social:Lieu : FOLELLI (LOCAUX DE LA MSA)

Coordonnées : 04.95.36.89.28 ou 06.18.02.76.05

**CLUB D'ACQUAGYM** Président:

Activité : ACQUAGYM ET ACQUABIKE Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu CAMPING MERENDELLA

Coordonnées : 04.95.38.53.47/06.16.33.83.78

**SPORT POUR TOUS :** Président: Croce Fabrice

Activité : MARCHE ACQUATIQUE EN MER Nbr Adhérents :50

Adresse siège social:Logis de Montesoro bt 16 20200 Bastia

Lieu et dates : RDV PLAGES DE POGGIO MEZZANA

Coordonnées : 06.86.20.01.55/06.73.35.84.35 mail: sportpourtous2b@wanadoo.fr

**JUDO KWAI** Président:

Activité : JUDO, jujitsu,FIGHTING COMBAT Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu et dates :SALLE DES FETES SANTA LUCIA DI MORIANI

Coordonnées :06.64.67.77.14

**SPORTU IN MORIANINCU** Président:

Activité : EVEIL SPORTIF POUR ENFANTS Nbr Adhérents :

Lieu :

Coordonnées :

**YACHT CLUB DE CAMPOLORE** Président:

Activité : VOILE ET ACTIVITES NAUTIQUES Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu : PORT DE PLAISANCE DE TAVERNA

Coordonnées :04.95.38.01.68/06.72.89.84.33



**CYCLO CASINCA COSTA VERDE** Président: Champier Hervé

Activité : LOCATION CYCLO,COURSE Nbr Adhérents : 40

Lieu :SANTA LUCIA DI MORIANI

Adresse siège social: Chez Julien Chilotti 20215 Vescovato

Coordonnées : 04.95.38.53.67/06.74.32.05.85

**CIME 'ALE** Président:

Activité :PARAPENTE Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu: SPOTS

Coordonnées : STEPHANE GIANECCHINI 06.20.76.31.20

**CHJASSI MONTAGNOLI** Président:

Activité : ENTRETIEN DE SENTIERS Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :CASA CUMUNA SAN GIOVANNI DI MORIANI

Coordonnées :TRISTANI MARCEL 04.95.38.52.68

**AG BADMINTON CERVINTON COSTA VERDE** Président: MR Laurent Vilain

Activité : BADMINTON Nbr Adhérents :15

Adresse siège social:Mairie de cervione

Lieu :COSEC VALLE DI COMPOLORO

Coordonnées : 07.85.49.95.67

**LES ECURIES DE LA COSTA VERDE** Président:

Activité : EQUITATION Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :SAN NICOLAO

Coordonnées : CAMPANA ANGE 06.14.55.89.01/06.43.10.67.20

**U MURU BASCU COSTA VERDE** Président:

Activité :PELOTE BASQUE Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu : SANTA MARIA POGGIO

Coordonnées :06.13.09.48.44

**CLUB OMNI SPORTS CV BASKET** Président:

Activité :BASKET Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu : ?

Coordonnées : VINCENT RIOLI 06.19.08.53.40

**GHUIVENTU CERVIUNINCA FS** Président:

Activité :FUTSAL Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :COSEC VALLE DI CAMPOLORO

Coordonnées : SEBASTIEN CESARINI 06.23.31.46.83

**COSTA VERDE PETANQUE** Président:  
Activité :PETANQUE Nbr Adhérents :  
Lieu : PRUNETE MAIRIE ANNEXE CERVIONE  
Coordonnées : AUGUSTIN PIEZZOLI 04.95.38.03.42

**COSTA SERENA HANDBALL** Président: Perrin Bruno  
Activité :HANDBALL Nbr Adhérents : 60  
Adresse siège social:Lotissement Chiarelli Pielza 20240 Solaro  
Lieu :GHISONACCIA  
Coordonnées :06.88.01.13.52/06.17.46.91.33 mail: bruno.perrin20240@orange.fr

**ASSOCIATION SPORTIVE DE LA CASINCA** Président: Pascal Paoli  
Activité : FOOTBALL Nbr Adhérents : 280  
Adresse siège social:  
Lieu :VESCOVATO  
Coordonnées :as.casinca@orange.fr

**CERCLE DES NAGEURS DU FIUM'ORBU** Président: Michelle Pfeufot  
Activité :NATATION Nbr Adhérents : 242  
Adresse siège social: Bt adm Morta , rte de la PLaine 20243 Prunelli  
Lieu :PRUNELLI DI FIUM'ORBU  
Coordonnées :MICHELLE PEUFOT 06.20.44.19.55 cnf2b@hotmail.fr

**FOOTBALL CLUB ALERIA** Président:  
Activité :FOOT Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :ALERIA  
Coordonnées :

**PRUNELLI FOOTBALL CLUB** Président:  
Activité :FOOTBALL Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :STADE D'ABBAZZIA  
Coordonnées :06.64.78.24.05

**GYMNASTIQUE CLUB PLAINE ORIENTALE** Président:  
Activité : GYM Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :GHISONACCIA ET MIGLIACCIARU  
Coordonnées :07.82.95.51.68

**BB ALERIA GHISONACCIA** Président: Dominici Jackie  
Activité :BASKETBALL Nbr Adhérents : 115  
Adresse siège social: N° 1101 Rte de Poggio di Nazza 20243 prunelli  
Lieu :GHISONACCIA  
Coordonnées :06.88.29.78/04.95.57.38.40 mail: jackie.dominici@gmail.com

**CO COSTA VERDE BASKET** Président:  
Activité :BASKET Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :  
Coordonnées :MICHEL BENNACCHI 06.28.92.14.21

**JUDO CLUB DE GHISONACCIA** Président: Vaison Jerome  
Activité :JUDO Nbr Adhérents :95  
Adresse siège social:Gare d'Aléria 20270 Aléria  
Lieu :GHISONACCIA  
Coordonnées :JEROME VAISON 06.20.60.44.71 jerome.vaison20230@orange.fr

**ASSOCIATION GYMNIQUE EXPRESSIVE DE GHISONACCIA** Président:  
Activité :GYM Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
HALLE DES SPORTS GHISONACCIA  
Coordonnées :06.29.13.79.35

**VESCOVATO CASINCA BASKETBALL** Président:  
Activité :BASKETBALL Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :VESCOVATO  
Coordonnées :06.78.98.60.61

**US GHISONACCIA FC** Président: Casanova François  
Activité :FOOTBALL Nbr Adhérents :200  
Adresse siège social: Union Sportive Ghisonaccia Stade Municipal B112 20240 Ghisonaccia  
Lieu :GHISONACCIA  
Coordonnées :06.12.44.50.77/06.16.24.58.73 mail: francois.casanova2b@orange.fr

**AS VENTISERI XV CLUB DE RUGBY** Président:  
Activité :RUGBY Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :STADE DE TRAVU  
Coordonnées :06.28.53.15.50/06.28.65.05.45

**BASTIA GRS GYMNASTIQUE CLUB** Président:  
Activité :GYM Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :HALLE DES SPORTS DE GHISONACCIA  
Coordonnées :06.88.29.78.46

**CLUB NAUTIQUE D'ALERIA** Président:  
Activité :KAYAK MER ET RIVIERE Nbr Adhérents :  
Adresse siège social:  
Lieu :ALERIA  
Coordonnées :06.38.02.45.30

**FITSWIM FAMILY** Président:

Activité :COURS DE VELO SOUS L'EAU Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :PISCINES PRIVEES ET COSEC MIGLIACCIARU

Coordonnées :06.72.47.68.00/07.84.24.99.09

**FIT'FORM GYM** Président:

Activité :FITNESS ET REMISE EN FORME Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :DOMICILE ET GHISONACCIA

Coordonnées :06.11.89.54.81

**FIUM'ORBU KICKBOXING** Président:

Activité :KICKBOXING Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :ANCIEN COLLEGE DE MORTA

Coordonnées :06.15.39.28.89

**FIUM'ORBU TENNIS CLUB** Président:

Activité :TENNIS Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :PRUNELLI DI FIUM'ORBU

Coordonnées :07.76.07.74.77

**INFINITY SALSA** Président:

Activité : INITIATION SALSACUBAINE ET PORTORICAINE, AU BACHATA,  
CHACHA ET MERENGUE Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :ANCIEN COLLEGE DE MORTA

Coordonnées :06.10.70.62.25

**LE KLUB** Président:

Activité :FITNESS ET REMISE EN FORME Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu : Z I MIGLIACCIARU

Coordonnées :07.85.71.60.09

**LES TIGRES DU FIUM'ORBU** Président: Marty Sylvie

Activité :TAEKWONDO Nbr Adhérents : 100

Adresse siège social:Ilot du Murelli 20240 Ghisonaccia

Lieu : HALLÉ DES SPORTS DE GHISONACCIA

Coordonnées :06.24.51.59.30 mail: cec-bess@hotmail.fr

**PIEGHJE E MUNTAGNE** Président:

Activité :RENCONTRES SENIORS Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :MAISON DES ASSOCIATIONS DE GHISONACCIA

Coordonnées :06.84.78.65.23

**SERENA GRIMP** Président:

Activité :ESCALADE Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu : HALLE DES SPORTS DE GHISONACCIA

Coordonnées :06.21.82.24.54

**STREET DANCE HIP HOP** Président:

Activité :DANCE Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :SOLENZARA GHISONACCIA ET PORTO VECCHIO

Coordonnées :06.73.06.96.23

**ZUMBA FIT FAMILY** Président:

Activité :ZUMBA Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu : HALLE DES SPORTS DE GHISONACCIA

Coordonnées :06.20.15.97.14

**U CASTELLA DI CASINCA** Président:

Activité :EQUITATION Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :ECURIE DE VALENDELLA

Coordonnées :

**CASINCA EQUITATION** Président:

Activité :EQUITATION Nbr Adhérents :

Adresse siège social:

Lieu :FOLLELLI

Coordonnées :06.88.79.46.54/06.14.19.92.71

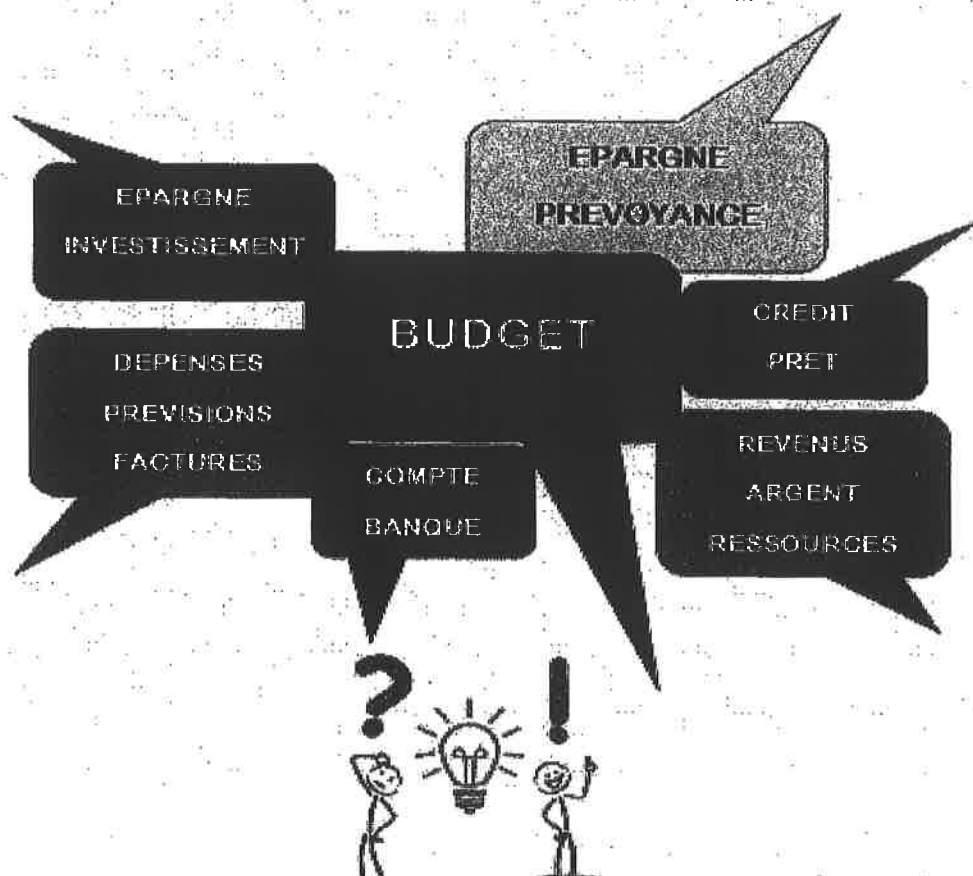
**ANNEXE 6**  
**UDAF**  
**Information et soutien au budget familial**

# RAPPORT D'ACTIVITES

2017



*Information et Soutien au Budget Familial*



**UDAF Haute Corse – Service ISBF- 4 Cours Pierangeli 20200 BASTIA**



# SOMMAIRE

1.	RAPPEL DES CONSTATS	1
a.	La précarité en Région Corse :	1
b.	L'endettement des ménages :	2
2.	LES OBJECTIFS POURSUIVIS EN 2017 ET EVALUATION DES ACTIONS	4
a.	Les réunions d'informations.	4
b.	La réalisation des outils d'accompagnement :	6
c.	La mise en œuvre d'accompagnements :	7
3.	ACTIONS PREVISIONNELLES 2018	9
a.	La poursuite de l'information des prescripteurs et de la co-construction des outils:	9
b.	Le développement des accompagnements	9
c.	Extension du réseau aux banques et organismes de crédit	10



## 1. RAPPEL DES CONSTATS

### a. La précarité en Région Corse :

La Corse détient le taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine avec 20,4 %. 1 personne sur 5 vit sous le seuil de pauvreté fixé à 990 € (60% de la médiane des niveaux de vie).

Les personnes âgées représentent plus d'une personne sur 4, le taux de pauvreté est de 18,9% contre 9,3% au niveau national, près de 10 000 personnes âgées sont allocataires de minimum vieillesse soit 11,6% en Corse, contre 3,5% au niveau national, sur les 11,6%, 57% sont des femmes.

Les femmes dont la pauvreté tire sa source en amont par, un taux d'activité très bas, même si l'écart se réduit au fil des générations, il est de 61,1% en Corse, contre 68% au niveau national. Plus d'1 femme sur 4 vit sous le seuil de pauvreté en Corse, 28,7% contre 16,7% au niveau national. Le taux des familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans est de 13,1% contre 11,2% au niveau national, à la tête de ces familles 83% sont des femmes.

Les jeunes qui vivent au sein des familles monoparentales et les jeunes actifs sont touchés par la précarité. Le taux de pauvreté des jeunes de moins de 19 ans est de 24,9% en Corse, contre 19,9% au niveau national. Les jeunes insulaires sont moins scolarisés et moins diplômés qu'au niveau national, 13% des 15 à 29 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme (8% au niveau national).

Les personnes handicapées sont aussi plus pauvres, le taux d'allocataires de l'AAH est parmi les plus élevés 3,2% contre 2,5% au niveau national.

De plus, le logement est tendu et très onéreux.

Cela s'explique par un parc locatif social le plus bas de France en région Corse, concentré à 70% sur Bastia. Ce parc est insuffisant, en effet 67% des ménages pourraient prétendre à l'attribution d'un logement social au regard de leurs revenus (source DDTM).

En matière de production de logement social on assiste en permanence à un décalage entre l'objectif à atteindre et la production réelle. Le manque de logements T1 et T2 ne permet pas de répondre de façon adaptée aux besoins des publics et aux politiques menées.

Enfin, ces publics sont confrontés à la cherté de la vie et à un chômage important.



En mars 2015 le niveau général des prix à la consommation des ménages hors loyer est globalement plus élevé en Corse qu'en province, de 3,6 %.

Fin décembre 2015, en Haute Corse, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) s'établit à 12 234. Ce nombre augmente de 1,3 % sur un mois, de 3,5 % sur trois mois et de 4,5 % sur un an.

Le taux de chômage, fin de l'année 2015 en Haute Corse, est de 11,7 %, alors qu'il est de 9,8 % en Corse du Sud et de 10% au niveau national.

#### **b. L'endettement des ménages :**

L'UDAF Haute Corse, qui siège à la commission de surendettement, a pu observer que les personnes dont les situations sont examinées, sont, pour une part importante, réexaminées avant la fin du premier plan : il y a donc échec au plan de surendettement.

Cela pose le problème de la valeur pédagogique d'une telle démarche si elle n'est pas accompagnée d'un volet à l'éducation budgétaire qui aura pour finalité de modifier le comportement du consommateur.

En Corse, le recours aux crédits des particuliers garde un rythme plus soutenu qu'en moyenne nationale et la valeur des encours de crédits de trésorerie accordés aux ménages corse pour financer des achats de consommation courante ou imprévus est particulièrement soutenu (414 millions d'euros).

Les deux commissions de surendettement de la région Corse ont reçu, 744 dossiers dont 419 pour la Corse du Sud et 325 pour la Haute Corse. Cela représente pour le département de la Haute Corse, 220 dossiers pour 100 000 habitants.

L'endettement au niveau de la Haute Corse est caractérisé par des dettes financières, à la consommation et de charges courantes.

Partageant ces constats avec la Direction Générale des Finances Publiques, l'UDAF de Haute Corse a souhaité proposer une réponse via son dispositif d'Information et Soutien au Budget Familial, dans la droite ligne des politiques publiques.

En effet, le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté (adopté par le Comité Interministériel de lutte contre l'exclusion), définit trois axes d'intervention :



- ✓ la prévention des situations de rupture : perte d'emploi, séparation, retraite, décès..
- ✓ l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés de gestion budgétaire, des difficultés dans l'accès au droit, à la santé..
- ✓ l'action partenariale au plus près des territoires et des personnes.

**Dans ce cadre, les services d'Information et Soutien au Budget Familial sont amenés à devenir la colonne vertébrale de la politique de prévention du mal endettement et du surendettement.**



## 2. LES OBJECTIFS POURSUIVIS EN 2017 ET EVALUATION DES ACTIONS

Engagée via une convention pluriannuelle avec l'UNAF, l'UDAF de Haute Corse a défini, pour l'année 2017, 2 objectifs :

- ✓ Prévenir, le plus en amont possible, les situations de mal-endettement et surendettement,
- ✓ Donner ou rendre aux familles de l'autonomie dans leur gestion budgétaire en favorisant, par le diagnostic, une prise de conscience de leurs dysfonctionnements et en mettant à disposition les outils et méthodes nécessaires.

Comme pour tout lancement d'action, une réunion de présentation aux partenaires institutionnels avait été prévue début 2017. La DGFIP ayant sollicité l'UDAF pour répondre à la problématique posée et étant chef de file du dispositif, nous avons composé avec leur calendrier, bouleversé par un changement de Direction.

Le lancement officiel de l'action n'a pu être réalisé qu'au mois de septembre 2017.

Concomitamment, les demandes de financements adressées aux différents financeurs ont également pris du retard. La signature des conventions de financement avec le Conseil départemental de la Haute Corse et les bailleurs sociaux n'a été concrétisée que fin 2017.

Cependant, aujourd'hui, l'action est opérationnelle.

### a. Les réunions d'Informations.

La convention d'objectif signée avec l'UNAF prévoyait que l'année 2017 soit consacrée à :

- l'opérationnalité du projet avec recrutement d'une CESF<sup>1</sup>
- la mise en œuvre des actions dans les quartiers prioritaires définis par la Politique de la ville de BASTIA (quartiers sud et Centre ancien)
- la mise en œuvre des actions sur le secteur de la BALAGNE (à la demande du Conseil départemental de la Haute Corse)

---

<sup>1</sup> Conseillère en éducation sociale et familiale



*Mda*  
COSA 26

Conformément aux engagements pris, le dispositif est opérationnel sur le territoire de la Balagne et le recrutement d'une CESF a été réalisée, celle-ci devient l'interlocuteur privilégiée pour ce dispositif.

L'action devait être mise en œuvre sur le territoire du grand Bastia et notamment dans les quartiers prioritaires : quartiers sud et le Centre ancien. Le lancement officiel de l'action, les rencontres avec les différents partenaires et le recrutement d'une CESF par le service social de la ville de Bastia ayant été réalisé au second semestre 2017, l'accueil du public a été différé au début d'année 2018.

L'année 2017 a été consacrée en grande partie aux rencontres avec les différents partenaires institutionnels :

- **La DGFIP : Chef de file du dispositif**, n'a pu maintenir la première réunion du mois de mai. Une seconde réunion a été organisée le 20 septembre 2017 avec pour objectif de présenter l'action et le contenu de l'offre de service aux différents partenaires et financeurs : Responsables du Conseil Départemental, de la CAF, de la Banque de France, Ville de BASTIA
- **Le Conseil Départemental et les responsables d'UTIS** : Suite au lancement officiel du 20 septembre, la rencontre du 5 octobre 2017 avait pour objectif de présenter le dispositif aux responsables territoriaux et définir le territoire d'expérimentation. Le territoire choisit a été celui de la Balagne avec les UTIS de Calvi et Ile Rousse.
- **L'UTIS de Balagne** : la rencontre du 21 novembre 2017 a été organisée avec les travailleurs sociaux du département du secteur Ile Rousse - Calvi. Cette rencontre avait pour but de présenter le dispositif et co-construire un outil d'orientation pertinent. Ce temps de travail a permis de définir conjointement les modalités de saisine du dispositif. Une fiche d'orientation, récapitulant les renseignements administratifs et budgétaires de la personne mais également une brève analyse de sa situation et des difficultés rencontrées et les coordonnées du travailleur social référent a été élaborée.
- **Le service social de la Mairie de Bastia** : La réunion de présentation du dispositif n'a pu se tenir avant début décembre 2017. En effet, le service social municipal devant recruter une CESF, il était naturel de l'associer à la démarche, à l'instar de celle du Conseil Départemental. La réunion de présentation du service s'est tenue le 6 décembre 2017. La fiche d'orientation élaborée avec les services du département a été adaptée et diffusée à la CESF.



*Mda*  
Conseil 26

- **L'association Opra Leccia Comité de Quartier (OLCQ) :** Lors de la rencontre du 18 septembre 2017, dans le cadre du Micro Crédit Personnel, le dispositif a été présenté de manière informelle à la directrice de l'association.

Date	Institution	Lieu	Objet de la rencontre	Nombre de participants
18/09/2017	Association OLCQ	BASTIA	Présentation informelle du dispositif	2
20/09/2017	DGFIP	BASTIA	Réunion de lancement du dispositif	8
05/10/2017	Conseil Départemental	BASTIA	Présentation de l'ISBF aux responsables d'UTIS	8
21/11/2017	UTIS BALAGNE	ILE ROUSSE	Réunion de présentation et co-construction des outils	10
06/12/2017	CCAS Bastia	BASTIA	Réunion de présentation du dispositif ISBF	3
<b>Total</b>	<b>5</b>			<b>31</b>

Malgré un retard au lancement de l'action, l'on constate que 5 réunions ont pu se tenir sur la fin de l'année 2017, mobilisant plus de 30 personnes et que les outils nécessaires ont été créés.

**b. La réalisation des outils d'accompagnement :**

Afin d'entrer dans la phase opérationnelle du dispositif, et concomitamment à la tenue des réunions avec les différents partenaires, les outils liés à la prise en charge des personnes ont été élaborés :

- réalisation de grilles d'orientation (annexe 1)
- réalisation de grilles de diagnostic (annexe 2)
- réalisation de fiches d'orientation pour les bénévoles associations familiales (annexe 3)
- réalisation des fiches d'orientation pour les travailleurs sociaux (annexe 4)
- réalisation d'un support Projet d'Accompagnement Personnalisé (annexe 5)
- réalisation de budgets types, mensuels, annuels... (annexes 6 et 7)
- élaboration de supports de communications (annexe 8)



- acquisition des outils (clés USB, pochettes de classement)<sup>2</sup>
- création de fiches procédures et suivis, en vue de la future évaluation externe (annexe 9)

Compte tenu du peu de recul sur l'utilisation de ces outils, il est difficile d'en produire une évaluation qualitative. Toutefois, fidèle à une démarche d'amélioration continue de la qualité, certains outils ont déjà été améliorés.

### **c. La mise en œuvre d'accompagnements :**

Une procédure d'accompagnement a été élaborée afin de garantir une prise en charge de qualité : (annexe 10).

Après une orientation par un travailleur social ou un bénévole d'une association familiale, une date de rencontre est fixée entre la CESF de l'UDAF et la personne concernée.

Durant celle-ci, il est procédé à une nouvelle présentation du dispositif. Si la personne réitère son adhésion, un recueil de données visant à l'élaboration du diagnostic est réalisé.

Le diagnostic est ensuite présenté à la personne, à l'occasion d'une nouvelle rencontre en présence du travailleur social référent s'il l'orientation émane du Conseil Départemental ou du CCAS de la Mairie de Bastia. Si l'orientation a été initiée par une association familiale, le référent social de secteur sera, dans la mesure du possible, associé permettant une co-construction tripartite d'un projet d'accompagnement (personne accompagnée, UDAF, référent social).

L'UDAF mettra à disposition de la personne, suivant ses besoins, une clé USB contenant la copie numérique du projet d'accompagnement fixant les objectifs à atteindre, de budgets mensuels et annuels modifiables, des comptes rendus de rencontre ainsi qu'une pochette visant à centraliser les documents liés à la prise en charge.

Des temps de travail seront assurés, tant au domicile de la personne, que dans les locaux de l'UTIS ou de l'UDAF. Le nombre et la fréquence des visites seront fonction des besoins identifiés lors du diagnostic.

Un bilan intermédiaire d'accompagnement sera effectué à la moitié de la prise en charge.

A la fin de l'accompagnement, un bilan des actions entreprises et de leurs évaluations sera réalisé avec la personne accompagnée, en présence de son référent social

---

<sup>2</sup> Financement des outils par la Caisse des Allocations Familiales de la Haute Corse





Mda  
Conseil 26

Il sera possible de faire un nouveau bilan à un an de l'arrêt de la prise en charge afin d'évaluer le maintien des compétences acquises dans le temps.

**En décembre 2017, 2 personnes ont sollicité le service. 1 Personne résidant en Balagne et 1 personne résidant dans le grand Bastia.**

- La Balagne : 1 Personne nous a été adressée par les services du Conseil départemental d'ÎLE ROUSSE. La rencontre dédiée au diagnostic de la situation a été réalisée le 13 décembre 2017.

Les services de l'UTIS de Calvi ont aussi évoqué la situation d'une famille qu'ils pensent adresser, sans toutefois, pour des raisons d'organisation de leurs services, avoir finalisé cette orientation.

- 1 personne a sollicité spontanément le service après avoir trouvé les coordonnées sur un site dédié aux personnes rencontrant des difficultés budgétaires. L'analyse de sa situation, nous a permis de constater que sa situation ne relevait pas d'un accompagnement ISBF. Une orientation vers des permanences d'avocat a été effectuée pour répondre à sa problématique.

Le faible nombre de personnes accompagnées s'explique par la mise en œuvre tardive de l'action.

Avant toute prise en charge, il était impératif de présenter la démarche aux principales Institutions, aux responsables d'UTIS, aux travailleurs sociaux, aux associations familiales afin de faire connaître l'action et valider les process, outils et procédures.

Ces opérations ont concentré la plus grande partie des ressources humaines et matérielles conduisant à un faible nombre d'accompagnement pour l'année 2017.



### 3. ACTIONS PREVISIONNELLES 2018

Le début d'année 2018 sera consacré au déploiement de l'action :

a. **La poursuite de l'information des prescripteurs et de la co-construction des outils:**

Une nouvelle réunion d'information est prévue le 16 janvier 2018 avec l'ensemble des équipes du service social de la Mairie de Bastia afin de représenter le dispositif et affiner les modalités d'orientations des publics. La réflexion, initiée en 2017, autour des modalités de collaboration avec la future épicerie éducative, sera poursuivie.

Une rencontre est fixée avec les différents bailleurs sociaux locaux : ERILIA (le 8 janvier 2018), LOGIREM (le 17 janvier 2018), OPHLM, elle aura pour finalité la présentation du dispositif et la co-construction d'une fiche d'orientation de leurs publics.

La rencontre des Associations familiales : l'UDAF de la Haute Corse a souhaité calquer le fonctionnement du dispositif ISBF sur celui du Micro crédit personnel. Dans ce cadre, les associations familiales, adhérentes à l'UDAF de la Haute Corse jouent un rôle déterminant dans l'orientation des publics.

Une rencontre est prévue pour leur présenter le dispositif mais aussi définir leur rôle. Une action de formation sera systématiquement proposée aux bénévoles en charge des orientations.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, une rencontre de présentation sera fixé en tout début d'année avec l'association OLCQ et ce afin de répondre à la demande d'intervention dans les quartiers sud de la ville de Bastia et du Centre Ancien.

b. **Le développement des accompagnements**

L'information et la formation des prescripteurs permettra l'accroissement du nombre d'accompagnement.

Compte tenu de la typologie du territoire et du temps de travail financé, il est prévu d'atteindre le nombre de 30 accompagnements pour le département.



La durée d'un accompagnement est actuellement à 1 an. L'accompagnement proposé sera composé, d'un entretien dédié au diagnostic, de 8 rencontres consacrées à l'accompagnement et d'un entretien de synthèse réalisée en présence du travailleur social référent.

Un entretien, 1 année après la fin de l'accompagnement est également prévu afin d'évaluer les impacts, dans le temps, de l'accompagnement proposé.

L'année 2018 permettra également de définir la typologie des publics accompagnés et définir la part des bénéficiaires RSA, femmes isolées avec ou sans enfants, bénéficiaires des minimas sociaux, retraités bénéficiaires de l'ASPA...

La mise en œuvre des accompagnements aura pour corollaire l'évaluation et l'adaptation des outils proposés, dans un souci d'amélioration continu de la qualité, en prévision de l'évaluation externe qui sera réalisée en 2020 par un cabinet indépendant à l'instar de l'évaluation des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS).

Le déploiement sur l'ensemble du territoire pourra s'opérer selon un zonage précis, défini dans les conventions d'objectifs signées avec l'UNAF.

### **c. Extension du réseau aux banques et organismes de crédit**

Des rencontres entre la Banque de France et l'UDAF ont fait apparaître le besoin d'orientation des publics dès l'apparition des premières difficultés de paiement.

Il devient alors impératif de pouvoir étendre la liste des prescripteurs d'accompagnements aux organismes bancaires et de crédits, qui sont en première ligne pour identifier les difficultés de gestion de leurs clients.

Des temps de réunions devront permettre la présentation du dispositif et l'élaboration d'outils communs à l'orientation.

# Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.  
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 18

ou date de début : 01/01/18

date de fin : 31/12/18

CHARGES	Montant <sup>4</sup>	PRODUITS	Montant
80 -- Achats	52205	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	797243
Prestations de services	32904		
Achats matières et fournitures	10311	74 - Subventions d'exploitation <sup>5</sup>	25385
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	8200
61 - Services extérieurs	100442		
Locations	54912		
Entretien et réparation	24000	Région(s) :	
Assurance	10513	Collectivité de Corse	12985
Documentation	3001		
62 - Autres services extérieurs	149881		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	105800	Intercommunalité(s) : EPCI <sup>7</sup>	
Publicité, publication	710		
Déplacements, missions	2000	Commune(s) :	6200
Services bancaires, autres	41981		
63 - Impôts et taxes	07004	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,	05044		
Autres impôts et taxes	1200	Fonds européens	
64 - Charges de personnel	00000		
Rémunération des personnels	488782	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	
Charges sociales	221280	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante	45025	75 - Autres produits de gestion courante	345347
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières	5502	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	315	77 - produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements	88307	78 - Rapproches sur amortissements et provisions	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1167975</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1167975</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>8</sup></b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
880 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
881 - Mise à disposition gratuite de biens et service		871 - Prestations en nature	
882 - Prestations			
884 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>1167975</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1167975</b>

<sup>4</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euro.

<sup>5</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics

valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est

<sup>7</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>8</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à

qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mensuelle au pied à du compte de résultat



# 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2018

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>			<b>RESSOURCES DIRECTES</b>		
60 - Achats		8 321	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services		0
Prestations de services		8 238	74 - Subventions d'exploitation		9 844
Achats matières et fournitures		85	Politique de la ville / P147		3 100
Autres fournitures		0	Ministère(s)		
61 - Services extérieurs		537	Ddcsp		0
Locations		228			0
Entretien et réparation		103			0
Assurance		163	Région(s)		
Documentation		43	Collectivité unique de corse		3 644
62 - Autres services extérieurs		986			0
Rémunérations intermédiaires et honoraires		872			0
Publicité, publication		191	Département(s)		
Déplacements, Missions		113			0
Services bancaires, autres		10			0
63 - Impôts et taxes		0			0
Impôts et taxes sur rémunération		0	Intercommunalité(s): EPCI		
Autres impôts et taxes		0			0
64 - Charges de personnel		0			0
Rémunération des personnels		0	Commune(s)		
Charges sociales		0	Ville de Bastia		3 100
Autres charges de personnel		0			0
65 - Autres charges de gestion courante		0			0
66 - Charges financières		0			0
67 - Charges exceptionnelles		0			0
68 - Dotation aux amortissements		0			0
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION</b>			Organisme(s) sociaux		
Charges fixes de fonctionnement		0			0
Frais financiers		0			0
Autres charges indirectes		0			0
			Fond(s) européen(s)		
					0
					0
			L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)		0
			Subventions autres établissements publics		0
			Aides privées		0
			75 - Autres produits de gestion courante		0
			Cotisations, dons manuels ou legs		0
			Autres produits de gestion courante		0
			76 - Produits financiers		0
			77 - Produits exceptionnels		0
			78 - Reprise sur amortissement et provisions		0
			Report ressources non utilisées d'opérations antérieures		0
			<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION</b>		
			Autofinancement		0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>9 844</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>9 844</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 844</b>	<b>TOTAL</b>		<b>9 844</b>

La subvention sollicitée, objet de la présente demande, de 3 100€ représente 31,49% du total du budget, compte tenu, le cas échéant, des contributions volontaires en nature figurant en page 8 (montant sollicité/total du budget) x 100.

Convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2018

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT 2017- 2018 (FAPI)
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20180426-08964-DE
<b>Identifiant interne</b>	08964
<b>Date de réception par la préfecture</b>	4 mai 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	26 avril 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.7

[Fermer](#)